



snés
fsu **28**

Préparation de la rentrée

2014 :

espoirs déçus...

Pages 2 à 4

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

Second Degré-28

Le Bulletin

de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.A.P.: 1217 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 95

Avril 2014

0,70 €

Dépôt légal : 2ème trimestre 2014



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR



Déposé le 2 avril 2014

Déception(s)

Après deux ans de pouvoir socialiste, c'est bien ce mot, déception, qui prévaut pour nos métiers. En effet, aucune grande réalisation ne peut être mise à l'actif du ministère Peillon, en dépit des effets d'annonce et de la volonté grandiloquente de "refonder" l'école. Il faut faire attention aux mots, car, employés à mauvais escient, ils produisent l'effet inverse et se retournent contre ceux qui les utilisent à tort.

Qui peut dire que nos métiers sont aujourd'hui plus attractifs et valorisés qu'à l'époque où la droite était au pouvoir ? Des choses ont été faites, le seul point vraiment positif étant la restauration d'une véritable année de stage (service à mi-temps et formation en ESPE), mais c'est bien peu et bien décevant.

La réforme des statuts vient certes "dépeussier" la définition de nos missions, et il fallait un nouveau texte remettant à jour les vieux décrets de 1950. Cette réécriture aurait dû être l'occasion de prendre en compte la pénibilité accrue en réduisant les horaires maximaux. Le SNES-FSU est loin d'être satisfait de ces nouveaux textes (voir p. 6), et a choisi l'abstention au CTM du 27 mars.

La rentrée 2014 ne sera pas meilleure que la précédente, et ne correspondra en rien aux annonces de créations de postes faites par le candidat Hollande en 2012. Les postes créés viennent à peine compenser la hausse démographique dans les collèges et les lycées, mais dans de nombreux établissements, ils ne permettront pas le maintien des taux d'encadrement, engendrant de la déception et de la colère, tant la rupture avec les années Sarkozy ne semble pas consommée. Les moyens accrus se traduisent principalement en Heures Supplémentaires, mais les créations de postes restent insuffisantes, les services partagés encore trop nombreux alors que les HSA abondent (voir pages CTSD p. 2-3).

Les promesses de la révision de l'éducation prioritaire ne sont pas non plus tenues. Pour notre département, seul le collège Curie de Dreux bénéficiera de la pondération de 1,1, et cette décharge va essentiellement se traduire par des HSA et non en allègement effectif de service ! Là encore, beaucoup de communication, peu de réalisations...

Enfin, la revalorisation salariale réclamée depuis des années n'est toujours pas à l'ordre du jour, rendant nos métiers toujours aussi peu attractifs, et expliquant en partie la crise de recrutement que traversent plusieurs disciplines et qui se traduit par des postes non pourvus dans plusieurs disciplines, comme les mathématiques.

Face à cette situation, la mobilisation reste l'outil privilégié permettant de nous faire entendre et d'exiger une autre politique. A nous de l'utiliser !

SOMMAIRE

Éditorial	1
Préparation de la rentrée 2014 :	
Espoirs déçus.....	2
Compte-rendu du CTSD du jeudi 20/02/2014.....	2
Refuser les heures supplémentaires...2	
Compte-rendu du CTSD du vendredi 14/03/2014.....	3
Suppressions et créations de postes pour la rentrée 2014 dans les collèges d'Eure-et-Loir.....	4
Congrès académique du SNES à Chartres.....	5
Les CIO d'Eure et Loir en danger....	6
CHS CT du 11 février 2014 - Compte-rendu.....	7
La réécriture des statuts ?.....	8

PREPARATION DE LA RENTREE 2014 Espoirs déçus...

Compte-rendu du CTSD du jeudi 20/02/2014

Ce CTSD était initialement prévu le 13 février mais ne s'est pas tenu à cette date car nous avons décidé de le boycotter. En effet, cette réunion était programmée après les remontées des TRMD des collèges et perdait donc tout son sens d'instance de consultation des représentant-e-s des personnels. De la même manière, la précipitation dans laquelle les établissements ont dû préparer la répartition des moyens horaires pour la rentrée (pour cause de DGH arrivées très tardivement) a réduit de façon importante le dialogue social et accentué les tensions qui se font fréquemment jour à ce moment de l'année scolaire dans les établissements.

L'Inspecteur d'académie a reconnu ces problèmes de calendrier en soulignant que ses services avaient dû travailler essentiellement avec les annonces médiatiques du ministère sur l'éducation prioritaire de janvier, sans aucune circulaire. Il a aussi précisé que le taux national d'HSA était de 8%, alors qu'il est de 10,3% dans notre académie, en justifiant cette situation par des problèmes de ressources humaines (nombre de postes vacants très important).

Nous sommes alors intervenu-e-s pour rappeler que l'on pouvait s'attendre à cette situation dès lors qu'au niveau national, il a été injecté 1000 équivalents temps plein d'heures supplémentaires pour seulement 2 500 créations de postes.

L'Inspecteur a tenu à repréciser que l'effectif moyen dans les établissements « très favorisés » était de 25,26 élèves/classe alors que la moyenne nationale tous collèges confondus est de 25,19.

Lors de la lecture des documents, nous avons déploré la disparition dans le calcul de la DGH théorique de l'affichage des 10h annuelles de vie de classe. La disparition de cette mention incitera encore moins les chefs d'établissement à insérer ces heures dans les emplois du temps et à les payer... En revanche, l'affichage d'un supplément de dotation en fonction du taux de PCS défavorisées va dans le bon sens. Ce supplément est dérisoire mais, selon l'IA, son augmentation nécessiterait d'augmenter l'effectif moyen par classe.

Quelques informations nous ont été communiquées lors de ce CT. L'ouverture d'une ULIS pro au LP Paulsen (Châteaudun) est repoussée d'un an. Une classe d'accueil pour élèves nouvellement arrivés en France ouvrira au collège A. France à Châteaudun. Cette année, seulement six collèges ont voté contre la DGH deux fois.

Au final, nous avons voté contre (6 voix) cette répartition des moyens dans les collèges), tandis que les représentant-e-s de l'UNSA et du SGEN s'abstenaient (3 voix).

Refuser les heures supplémentaires

Malgré les créations de postes, les recteurs préparent la rentrée 2014 avec la perspective toujours aussi élevée d'un recours aux HSA. En effet, le ministère a annoncé la répartition de 1 000 ETP en HSA, les collègues vont donc avoir à subir des pressions grandissantes pour les accepter. La bataille contre les HSA reste donc complètement d'actualité. L'organisation locale du refus collectif des HSA sera déterminante. Ce refus des heures supplémentaires est d'autant plus facile qu'il s'appuie sur des règles statutaires que personne ne peut contester : limitation à une du nombre d'heures supplémentaires obligatoires, maximum de service individualisé prenant en compte les décharges de service dont peut bénéficier un enseignant, impossibilité de donner des HSA aux personnels bénéficiant d'un temps partiel. Chacun est donc en droit d'exiger à la rentrée le respect de ces principes, le chef d'établissement n'a aucune légitimité pour s'y opposer.

Le SNES-FSU appelle donc les collègues à refuser dès maintenant les HSA, notamment en s'y engageant par écrit. Dans le cadre des CA de préparation de rentrée, il faut également exiger la transformation en emplois des heures supplémentaires en refusant la DHG. Le SNES-FSU restera de plus vigilant sur le respect des horaires nationaux dus aux élèves pour que des heures postes ou des HSA ne soient pas illégalement transformées en HSE comme certains recteurs tentent de le faire.

Extrait du *Courrier de S1* n°4 publié le 15 janvier.

Compte-rendu du CTSD du vendredi 14/03/2014

Ce Comité technique avait pour objet les mesures de carte scolaire (créations et suppressions de postes, compléments de service). Il avait été précédé d'un groupe de travail.

Les moyens concédés au département ne permettaient que de créer 16,5 équivalents temps plein. Finalement, **seuls 12 postes sont créés** (solde de 35 créations et 23 suppressions – voir tableau p. 4). L'Inspecteur d'académie le justifie en expliquant qu'il a le souci de créer des postes avec l'assurance qu'ils seront bien occupés, car la difficulté essentielle de notre académie – et tout particulièrement de l'Eure-et-Loir – est de recruter des personnels enseignants en nombre suffisant. Ainsi, cette année, 13 % des postes en collèges sont vacants (donc pourvus par des TZR, contractuels... ou pas) dans notre département. Un quart sont des postes de Mathématiques, et les collèges drouais Louis Armand, Pierre et Marie Curie et Martial Taugourdeau représentent à eux seuls un tiers des postes vacants du département. Nous avons d'ailleurs déploré le fait que dans certaines matières comme la Technologie, les barres du mouvement pour entrer dans l'académie et le département restent très hautes alors même que des postes y sont vacants. Ainsi, on « bloque » l'entrée d'enseignant-e-s alors qu'on sait que des postes resteront vacants.

Environ 110 compléments de service sont prévus, dont une quarantaine de BMP (blocs de moyens provisoires, c'est-à-dire blocs de quelques heures non appariés avec un autre établissement). En groupe de travail, nous avons systématiquement demandé la suppression de tous les compléments de service qui ne se justifiaient pas du fait d'un nombre d'heures supplémentaires équivalent au volume horaire dudit complément dans la discipline concernée. Nous n'avons pas obtenu satisfaction. De même, il reste encore quelques compléments de service très éloignés, par exemple entre les agglomérations chartraine et

drouaise. Et il y a près d'une dizaine de compléments de service sur 3 établissements. À ce propos, nouveauté cette année, l'administration avait prévu la création de 5 postes sur trois établissements. Parmi eux, 4 auraient pu être créés seulement sur deux établissements du fait des besoins importants. Nous n'avons obtenu gain de cause que sur un poste d'Anglais créé à N. Robert – Vernouillet qui était initialement prévu avec un complément de service de 6h à M. Pagnol – Vernouillet et un de 3h à Nogent le Roi ; finalement il n'y aura qu'un complément de 9h à M. Pagnol.

Plus généralement, entre le groupe de travail et le CT, ce ne sont que quelques ajustements à la marge qui nous ont été communiqués, essentiellement des modifications d'appariements de compléments suite à des demandes de collègues. Nous avons demandé une dizaine de créations supplémentaires qui nous paraissaient indispensables au regard des besoins (nombre d'HSA très important notamment) mais n'en avons obtenu aucune. L'Inspecteur d'académie nous a expliqué que c'était impossible car les chefs d'établissement devaient absolument absorber un maximum d'HSA dans leur DGH.

Le taux d'heures supplémentaires est encore à la hausse avec un taux de 9,5 %, souvent dépassé dans les disciplines expérimentales et artistiques. Et il s'alourdira encore avec les ajustements de rentrée... À Pierre et Marie Curie, il atteint même 12-13 % avec le dispositif REP+ (voir déclaration) !

Enfin, nous sommes intervenu-e-s pour nous opposer à la suppression envisagée du poste d'adjoint-e au collège V. Hugo de Chartres. Cette question concernait le CTA (comité technique académique) qui se tenait le mercredi suivant.*

Lors du vote, nous avons voté contre cette préparation de rentrée, tandis que les représentant-e-s des personnels des autres organisations syndicales s'abstenaient.

** Suite aux interventions du SNES et de la FSU en CT départemental et en CT académique, cette suppression a été suspendue pour l'année scolaire prochaine.*

Les déclarations SNES-SNEP FSU de ces deux Comités Techniques sont en ligne sur le site du SNES académique : <http://www.orleans.snes.edu/spip/spip.php?rubrique=164>

Suppressions et créations de postes pour la rentrée 2014 dans les collèges d'Eure-et-Loir

	Créations de postes	Suppressions de postes
Histoire-Géo	3 (Bonneval avec CSD*, Chartres V. Hugo avec CSD, Dreux L. Armand avec CSD sur 2 autres collèges)	3 (Authon du Perche, Chartres H. Boucher, Lucé Petits Sentiers)
Lettres Modernes	6 (Bonneval, Brezolles, Chartres V. Hugo avec CSD, La Loupe avec CSD, Nogent le Roi avec CSD, Vernouillet M. Pagnol avec CSD)	7 (Brezolles**, Chartres H. Boucher, Châteauneuf en Thymerais, Lucé Petits Sentiers, Luisant, Nogent le Rotrou P. Brossolette, St-Prest)
Anglais	6 (Châteaudun A. France, Courville avec CSD, Dreux M. Taugourdeau, Lucé E. Herriot avec CSD, Vernouillet N. Robert avec CSD)	4 (Bû, Chartres H. Boucher, Châteauneuf en Thymerais, Dreux P. et M. Curie)
Allemand	0	3 (Auneau, Châteaudun E. Zola, Lucé E. Herriot)
Espagnol	2 (Lucé E. Herriot avec CSD, Mainvilliers)	0
Mathématiques	4 (Bû avec CSD, Chartres V. Hugo avec CSD, Châteaudun T. Divi, Vernouillet M. Pagnol)	2 (Gallardon, Nogent le Rotrou A. Meunier)
SVT	3 (Courville avec CSD, Dreux L. Armand avec CSD sur 2 autres collèges, Voves avec CSD)	2 (Chartres H. Boucher, Cloyes)
Sciences Physiques	2 (Mainvilliers avec CSD, Vernouillet N. Robert avec CSD)	1 (Lucé E. Herriot)
Technologie	1 (Vernouillet M. Pagnol)	0
Arts Plastiques	1 (Dreux M. Taugourdeau avec CSD sur 2 autres collèges)	0
Education Musicale	1 (Dreux M. Taugourdeau avec CSD sur 2 autres collèges)	0
EPS	5 (Chartres V. Hugo avec CSD, Châteaudun A. France, Dreux M. Taugourdeau avec CSD, Vernouillet N. Robert avec CSD, Voves)	1 (Nogent le Rotrou P. Brossolette)
Total	35 créations***	23 suppressions
Total général	12 créations de postes dans les collèges d'Eure et Loir	

* CSD : complément de service donné.

** Poste de Lettres Classiques vacant donc supprimé et transformé en poste de Lettres Modernes (création).

*** Création également d'un poste de PLP (Horticulture) à la SEGPA du collège A. France de Châteaudun.

CONGRES ACADEMIQUE DU SNES A CHARTRES

Près de 60 militant-e-s du SNES-FSU étaient réuni-e-s au lycée Marceau de Chartres pour le congrès académique d'Orléans-Tours les 20 et 21 mars 2014, en présence notamment d'Anne Féray, secrétaire nationale responsable du secteur « salaires, retraites, fonction publique », et d'Emmanuelle Kraemer, secrétaire académique du SNES. Ce congrès académique précédait le congrès national à Marseille du 31 mars au 4 avril. Militant-e-s de longue date, retraité-e-s, mais aussi jeunes collègues syndiqué-e-s, la composition très diverse a permis de tenir des débats riches et vivants, malheureusement souvent écourtés faute de temps. Car le travail ne manquait pas ! Il s'agissait d'actualiser l'orientation du SNES pour les deux ans à venir, sur la base des textes préparatoires proposés aux syndiqué-e-s.



Les amendements aux thèmes des rapports préparatoires proposés par le congrès académique d'Orléans-Tours et les votes :

Thème introductif – Une dynamique pour une profonde transformation sociale

Thème 1 – Un second degré pour la réussite de tous

Thème 2 – Des personnels reconnus, revalorisés, concepteurs de leurs métiers

Thème 3 – Pour des alternatives économiques, sociales et environnementales

Thème 4 – Pour la rénovation du syndicalisme

... et les motions et résolutions votées...

... sont consultables sur le site du SNES académique (article réservé aux syndiqué-e-s) :

<https://www.ortleans.snes.edu/private/spip.php?article1520>



Les CIO d'Eure et Loir en danger

Le Conseil Général divise par deux les crédits de fonctionnement des CIO...

**...Alors que dans le même temps il participe à des travaux de prestige pour des millions d'euros !!!
(Tout en affichant une priorité à l'Éducation ???)**

ETAT DE LA SITUATION DES CIO D'EURE ET LOIR

Les Conseillers d'orientation psychologues de Chartres vous informent :

4 CIO en Eure et Loir :

- 1 CIO d'état, Dreux, avec un budget alloué par le Ministère de l'Education Nationale et exécuté par le rectorat d'Orléans-Tours ;
- 3 CIO Chartres, Châteaudun et Nogent le Rotrou à gestion départementale avec un budget voté par le Conseil Général

**En juin 2013,
le budget pour l'année 2013 de ces 3 CIO était épuisé.**

Les frais de fonctionnement des mois de septembre, octobre et novembre 2013 ont été payés sur les fonds du budget 2014.

A ce jour, 10 mars 2014, les fonds sont épuisés.

En conséquence, les Conseillers d'Orientation Psychologues

- 1) ne pourront plus se déplacer dans les collèges pour assurer leurs permanences.
- 2) Ne pourront plus réaliser de bilans en faveur des élèves car le stock des outils d'évaluation est épuisé et ne peut être renouvelé.

Nous avons toute raison de penser que notre travail dans les collèges est sur le point de s'arrêter.

Ce CHSCT-D (Comité d'Hygiène, Sécurité et Condition de Travail Départementale) s'est tenu le 11 février 2014, soit plus de 6 mois après celui de juillet dernier. Nous avons déploré ce grand laps de temps entre deux commissions alors que les sujets à aborder ne manquent pas. L'Inspecteur d'Académie s'est engagé à en convoquer 3 par année civile, comme le stipule les textes.

Bilan social 2013

En Eure et Loir, 133 accidents du travail ont été enregistrés en 2013 pour tous les agents de l'Education Nationale (primaire, secondaire, personnel techniques et administratifs) dont 40 d'accidents de trajet. Les autres causes d'AT sont les chutes, activités sportives, contacts et heurts, agressions et autres. Pour une analyse plus fine, nous avons demandé d'avoir un classement des causes des AT reliés au nombre de jours d'arrêt entraînés.

L'Inspecteur d'Académie, comme les représentants du personnel FSU, ont rappelé l'importance de faire remonter tous les AT, même si ils n'ont pas occasionné d'arrêt de travail.

En cas d'agression, l'IA a aussi insisté sur la nécessité d'un dépôt de plainte.

Les représentants du personnel FSU rappellent qu'un guide "Les violences et les incivilités au travail" existe sur le site de l'académie. Tous actes de violence envers un enseignant doit faire l'objet d'un AT.

Droit de retrait

Des collègues de trois écoles ont demandé un droit de retrait cette année. C'est une démarche individuelle mais dans deux situations c'est toute l'équipe enseignante qui en a fait la demande.

Dans deux situations (agressions et/ou relations conflictuelles avec des parents d'élèves), il n'a pas été accepté car l'administration a estimé qu'il n'y avait pas de « danger grave ou imminent » et/ou qu'elle avait mis en place les moyens nécessaires.

Les représentants du personnel FSU ont fait remarquer que s'il n'y avait effectivement pas forcément danger physique, cela dénotait néanmoins un climat préoccupant pour les collègues.

Situations particulières

Plusieurs situations d'écoles ou d'établissements ont déjà été évoquées lors de précédents CHSCT. Il convient de suivre l'évolution de ces dossiers.

- *Lycée Sylvia de Montfort Luisant* : une enseignante s'est cassé le poignet en glissant sur une flaque d'eau résultant d'une fuite dans la toiture qui a déjà été signalée au CA. Des travaux sont en cours. Il est regrettable d'avoir attendu la survenue d'un accident pour les mettre en route !

- *Lycée Jehan de Beauce Chartres* : Problème de sécurité dans les parties ateliers. La Région a lancé un concours d'architectes, des travaux devraient suivre.

- *Ecole de Vérigny/Dangers* : le regroupement de communes a lancé le projet de construction de nouvelles

classes à Dangers. La classe isolée de Vérigny devrait y déménager pour la rentrée 2017. Le CHSCT avait émis un avis et alerté le préfet sur les conditions de travail et d'accueil des élèves dans cette classe (locaux et cour dégradés, problèmes électriques, isolation...).

- *Ecole Jean Macé Châteaudun* : problèmes de chauffage de certaines salles de classe et dégradation des bâtiments. La mairie a apporté des solutions d'urgence pour le chauffage. A suivre.

Projets du CHSCT-D

Les membres du CHSCT-D vont entamer des visites d'établissements ou d'écoles sur des thématiques précises.

Pour les écoles, il a été décidé de visiter des classes isolées (souvent RPI en milieu rural) pour évaluer les conditions de travail d'un enseignant dans cette situation particulière.

Pour les établissements du secondaire, des visites vont être ciblées sur des établissements où se déroulent actuellement des travaux ou s'il y a prévision de travaux. L'accent sera mis sur la co-activité travaux sur temps d'enseignement et sur les nuisances qui en découlent.

L'IA a rappelé que ces visites doivent se faire dans le cadre du CHSCT-D (administration et représentants du personnel).

Il n'est pas admissible qu'un membre du CHSCT se présente à ce titre seul dans une école, et de sa propre initiative, comme l'a fait un représentant du personnel SE-UNSA. L'équipe enseignante doit en être informée à l'avance et un membre du CHSCT ne peut pas décider d'une visite suite à une demande de parent d'élève, d'autant plus si celui-ci est directement impliqué dans des élections municipales.

Décharges/Moyens du CHSCT-D :

L'IA a ensuite évoqué les moyens octroyés par le rectorat au fonctionnement du CHSCT-D pour mener à bien ses projets. Une enveloppe d'heures de décharge a ainsi été partagée entre les organisations syndicales y siégeant, à savoir la FSU et le SE-Unsa, au prorata de leur représentativité (la FSU a 5 sièges sur 7 pour cette instance).

Tentative de Suicide :

L'IA nous a informés des conclusions de l'enquête administrative au sujet de la tentative de suicide d'une collègue dans le département. Celle-ci en serait arrivée à cette extrémité suite à une succession de mutations qui ne lui a pas permis de se rapprocher de son conjoint, auxquelles se sont ajoutées des difficultés avec quelques élèves.

Enfin, les représentants du personnel FSU ont demandé qu'une enquête soit menée sur les conditions de travail des enseignants entrant dans le métier (stagiaires, T1, T2).

Vos représentants du personnel FSU
Olivier Mimeau, Pascale Dunoyer, Laurent Perche, Christian Guérin, Pierre Licout.

La réécriture des statuts ?

Le SNES a pris toute sa part aux discussions sur la réécriture des statuts.

Ce projet de décret reprend les points fondamentaux des décrets de 1950 en définissant les maxima hebdomadaires de service en heures d'enseignement ou en respectant la monovalence, et plusieurs autres décrets pris entre 1972 et 1999 (nouvelles missions), mais induit des modifications non négligeables. Revue de détail...

Ce que dit le nouveau décret...	... et les questionnements
<ul style="list-style-type: none"> - Respect des horaires maximaux et hebdomadaires de service (pas d'annualisation) - Respect des disciplines (monovalence), pas d'instauration de "pôles" (sciences, lettres,...). - L'heure de 1ère chaire est remplacée par une pondération de 1,1 h pour 1 h de service devant élèves. - Décharge de service en éducation prioritaire (1 heure de service = 1,1 heure de décharge). Reconnaissance de la charge de travail. - Les missions particulières ne peuvent se faire qu'avec l'accord de l'intéressé-e - Disparition des majorations de service pour effectifs faibles - Maintien de l'heure dite "de vaisselle" - Compléments de service (CS) hors commune donnant lieu à une heure de décharge, de même que le service partagé sur trois établissements 	<ul style="list-style-type: none"> - ... mais pas de diminution des maxima de service, en dépit d'une pénibilité accrue. - Pas de prise en compte de l'alourdissement de la charge de travail. - Seront gagnants les collègues ayant moins de 6 h en classes d'examen et les collègues prenant des groupes et des classes parallèles, mais perdants ceux ayant entre 6 et 9 h en classes d'examen. - Dans notre département, et pour la prochaine rentrée cette mesure se traduit plutôt par une surcharge de travail pour les collègues du collège Pierre et Marie Curie. - ... mais renvoi au local d'une partie des "missions complémentaires" qui pourraient être « inventées » et décidées en CA. - ... et disparition de la décharge pour effectifs pléthoriques (> 35 élèves) - ... mais disparition des heures de labo (HG, Ph-Ch, Techno, LV) - ... mais entraînant une légalisation des CS hors commune.

Ainsi, cette révision des statuts, justifiée, porte de petites améliorations mais aussi des aspects négatifs et dangereux. Elle comporte des risques et, surtout, ne donne lieu à aucune amélioration notable, notamment en terme de temps de travail et peut entraîner de multiples dérives. Par exemple, la légalisation des compléments de service hors commune ne résout pas le problème et la nécessité de se mobiliser en cas d'heures supplémentaires restantes dans la discipline.

Le congrès académique réuni à Chartres les 20 et 21 mars a adopté une motion rejetant ce nouveau texte, et a demandé que les personnels soient directement consultés avant qu'un vote ait lieu au Comité Technique Ministériel.

Lors du CTM, le SNES a déposé 9 amendements qui ont recueilli la majorité des votes des représentant-e-s des organisations syndicales (détail sur le site du SNES). Le comité ayant un rôle consultatif, on ne sait pas s'il en sera tenu compte dans la rédaction finale. Le SNES sera vigilant sur la mise en œuvre du décret et la rédaction des textes d'accompagnement.

Enfin, face à la dégradation des conditions de travail et de rémunération des enseignant-e-s du second degré et à la grave crise de recrutement, il faudra mobiliser la profession pour une revalorisation des salaires et des conditions de travail qui intègre des mesures sur la réduction du temps de travail, la question des effectifs et des dotations dans les établissements.